



**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 17 octobre 2014**

Sont présents :

Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Jean-Noël LEMEE, Gérard MACE, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Pascal RAVACHE, Marlène SIMONIN, Delphine VALAY.

Pouvoirs :

Jérôme ROBIN donne pouvoir à Sabrina GUEHENNEUC
Maud BRIAND (REMANDE) donne pouvoir à Patricia GUILLAUME

Absente :

Virginie THEBAUD

Marlène SIMONIN est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h15.

- 1) Tarif eau assainissement 2015
- 2) Prime de fin d'année
- 3) Projet éolien
- 4) Participation aux frais de scolarisation
- 5) Choix d'une banque pour un prêt
- 6) Droit de préemption sur le bar-multiservice
- 7) Syndicat de voirie
- 8) Informations au conseil
 - a. Envoi de compte rendu de conseil par mail
 - b. Bulletin communal annuel
 - c. Signalisation routière
 - d. Syndicat Public d'Assainissement Non Collectif
 - e. Police de l'habitat

Approbation du compte rendu de conseil du 19 septembre 2014.

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1) Tarif eau-assainissement 2015

La commune de Théhillac, n'étant plus adhérente au syndicat d'eau de La Roche-Bernard qui a été dissout, exerce la compétence assainissement non collectif seule. Une convention a été signée avec

Véolia pour les contrôles d'assainissement. Une part du montant perçu par Véolia pour ces contrôles est reversée à la commune.

Le Maire propose au conseil de reconduire le tarif actuel.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

Dans un deuxième temps, Gérard Macé présente au conseil les rapports sur l'exercice 2013 du Service Public de Distribution, de Production et de Transport d'Eau Potable du Syndicat d'Eau du Morbihan. Ces rapports ont été présentés lors de la réunion du collège territorial du Muzillac au mois de septembre 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur ces deux rapports.

2) Prime de fin d'année

Une prime de fin d'année est versée au personnel titulaire ou stagiaire de la commune. Le Maire propose au conseil de verser cette prime proportionnelle au temps passé à tout le personnel titulaire ou stagiaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

3) Projet éolien

La société Maïa Eolis spécialisée dans l'implantation de parc éolien souhaite l'avis du conseil municipal pour une étude de faisabilité sur la commune de Théhillac.

Après débat, la majorité des conseillers souhaite un délai de réflexion plus important et que ce point soit évoqué au prochain conseil municipal.

4) Participation aux frais de scolarisation

Le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal de la demande de la commune de Fégréac pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique pour deux élèves domiciliés sur la commune de Théhillac.

Cette participation financière est calculée sur la base du coût de fonctionnement moyen d'un élève de l'école publique pour l'année 2013 soit 551,26€ par enfant.

Après débat, le conseil municipal, à la majorité après un vote à main levée :

- 7 voix contre une participation financière
- 6 voix pour une participation financière
- 1 abstention

Donne un avis défavorable à la participation financière aux frais de fonctionnement de l'école publique de Fégréac.

5) Choix d'une banque pour un prêt

Le Maire présente au conseil municipal les propositions de deux banques pour un emprunt de 70 000€ sur 15 ans permettant de financer l'atelier technique communal.

A l'unanimité, le conseil municipal, décide de contracter cet emprunt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne avec un taux fixe de 2,19%.

6) Droit de préemption sur les fonds de commerce

L'ensemble du conseil estime qu'il est important de préserver l'unique commerce de proximité de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux.

Le périmètre concerne la rue suivante :

- rue de la Mairie

Chaque cession sera subordonnée, à peine de nullité, à une déclaration préalable faite par le cédant à la commune. Cette déclaration précisera le prix et les conditions de cession.

7) Syndicat de voirie

Plusieurs échanges ont eu lieu entre le syndicat de voirie des cantons de Saint-Nicolas de Redon et de Guémené et la commune pour des travaux d'élagage vertical sur les bas-côtés de la voirie communale.

La commune doit prochainement changer le tracteur et l'élagueuse. En cas de transfert de l'élagage vertical au syndicat de voirie, la commune investira dans un tracteur moins puissant et dans un broyeur d'accotement ce qui représentera un investissement beaucoup moins important.

Après débat, le conseil municipal, décide à bulletin secret avec :

- 13 votes pour
- 1 vote contre

l'adhésion au syndicat de voirie des cantons de Saint-Nicolas de Redon et de Guémené.

8) Informations au conseil

a) Compte-rendu de conseil

Afin de répondre aux attentes de certains habitants de la commune, la mairie met en place un nouveau service d'information.

Il est proposé à chaque habitant de la commune recevant la version papier du compte rendu de conseil, de pouvoir le recevoir par courrier électronique uniquement.

Coupon réponse sur feuille annexe à retourner en mairie signé.

b) Bulletin annuel

Les années précédentes le bulletin annuel était réalisé par une imprimerie. Pour un coût moins élevé la commission communication propose de confier la mise en page et l'impression du bulletin à l'entreprise « VK Assist » qui a proposé plusieurs maquettes.

c) Signalisation routière

Après une demande faite par des riverains, il est proposé d'étudier sur l'ensemble de la commune les problèmes de circulation routière lors d'une prochaine commission voirie.

d) Service Public d'Assainissement non Collectif

Une rencontre a eu lieu entre le Président, le responsable technique du service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Saint-Jacut les Pins et des élus de Théhillac. Une

intégration à ce SPANC serait possible mais pas avant janvier 2016. Par ailleurs, la commune est engagée, dans le cadre d'une convention, avec Véolia jusqu'au 31 décembre 2017. Si la commune devait adhérer au SPANC de Saint-Jacut les Pins, elle devrait également adhérer à leur syndicat d'eau.

e) **Police de l'habitat**

Dans le cadre de la loi « Alur », la compétence « police de l'habitat » est automatiquement transférée à la communauté de communes du Pays de Redon. Toutefois, celle-ci n'étant pas encore prête à l'exercer le Maire conserve sa compétence et notifie à la CCPR son refus de transfert.

f) **Démonstration de broyage**

Grâce à tous les acteurs : la municipalité, la communauté de communes du Pays de Redon et le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE), cette matinée du 11 octobre s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles. Aidé de volontaires enthousiastes, le technicien de la CCPR a pu alimenter le broyeur de 9 heures à 12 heures.

En parallèle, la personne du CPIE a présenté tous les avantages du broyage: réduction du volume des branchages, valorisation du broyat en paillage ou dans le compost : "Il se transforme en humus nourricier et rend la terre plus fertile. "

Encore un grand merci à tous les intervenants et à tous les visiteurs qui ont contribué à la réussite de cette matinée riche en conseils, en échanges et en informations

g) **Vente de bois communal**

Les personnes intéressées par la vente de bois sur pied peuvent s'inscrire en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Prochaine réunion de conseil municipal le vendredi 21 novembre 2014 à 20h15.



INFORMATIONS DIVERSES

Centre Communal d'Action Sociale

Le repas annuel des 65 ans et plus se déroulera le dimanche 9 novembre 2014 à 12h00 à la salle des Mitaüs.

Associations

Une réunion avec les Présidents d'Associations est organisée le jeudi 13 novembre 2014 à 20h00, salle de la mairie.

Concours de belote

Il aura lieu à la salle des Mitaüs, le vendredi soir 7 Novembre 2014.

.COUPON REPONSE



NOM : _____

PRENOM : _____

Adresse : _____

Souhaite recevoir le compte rendu de conseil municipal par courrier électronique et je ne le recevrai plus en version papier. Je peux toutefois, à tout moment changer d'avis et le recevoir à nouveau en version papier.

Adresse mail : _____@_____

Signature